

Conditions de vente et de livraison du département Acier & métaux

(valables dès le 01.10.2023)

Outre les présentes conditions de vente et de livraison, les conditions générales de vente (CGV) actuellement en vigueur des sociétés Debrunner Acifer ainsi que la liste de prix en vigueur s'appliquent également. La taxe anticipée de recyclage TAR et la taxe d'incitation COV sont indiquées séparément. Nos prix et majorations sont fondamentalement sans engagement. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment sans préavis. La version actuellement en vigueur des conditions générales de vente (CGV) est disponible sur www.d-a.ch ou en version imprimée sur demande.

Prix

Le calcul se base sur les conditions et prix en vigueur au moment de la livraison au client. Les éventuelles majorations de mitraille, d'alliage, de matières premières et taxes énergétiques du producteur sont répercutées.

Détermination du poids

Le poids est déterminé soit sur la base du poids théorique figurant sur les documents de vente, soit par pesage.

Commandes / Positions

Des majorations sont facturées par commande et par position (majoration de commande, majoration de position).

Certificats de contrôle

Pour les certificats de contrôle selon EN 10204/2.2 et EN 10204/3.1, une participation est facturée par certificat.

Traitements de surface

Nous déclinons toute responsabilité quant à l'aptitude du matériel à subir des traitements de surface (zingage au feu, chromage, primer, couche de fond, etc.).

Pièces oxycoupées / tôles sur mesure / centre d'usinage

Une participation (par commande) est facturée pour la programmation de l'unité d'oxycoupage et du centre d'usinage. La réalisation de plans CAO est facturée sur la base du travail effectif.

Taxe énergétique

Une taxe énergétique de 0,36% de la valeur nette de la commande est facturé par commande. Le pourcentage de la taxe énergétique dépend des coûts actuels de l'énergie et est régulièrement adapté.

Transport

Une participation aux frais de transport est facturée pour les livraisons.

Le déchargement par grue est facturé CHF 28.- par mouvement de grue. Les temps d'attente sur chantier/au domicile sont facturés CHF 120.- /heure. Si la livraison exige un transport spécial ou tout type d'autorisation en raison de dimensions hors normes (largeur >2,5 m ou longueur >15,0 m), les coûts supplémentaires effectifs sont facturés.

Dans tous les cas, une possibilité d'accès suffisante doit être disponible.

En cas d'enlèvement des marchandises par le client, nous facturons une participation au port antérieur de 2% de la valeur totale de la commande.

Retours

Les marchandises de stock peuvent être retournées dans un délai de 2 mois aux frais du client, après consultation du service de vente et à condition qu'elles ne présentent pas de trace d'utilisation. Les articles sur commande et les marchandises qui ont été personnalisées ne peuvent en aucun cas être retournés. La marchandise retournée est créditée avec une retenue de 30% du prix de vente (retenue minimale CHF 200.-). Les frais de prestations de service, de transport, de traitement (etc.) ne sont pas remboursés.